**République du Sénégal**
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère des Infrastructures**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**AGEROUTE SENEGAL**
**(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)**

**Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification**

**AGEROUTE Sénégal**

**Avis d'Appel d'offres pour l'acquisition de matériels informatiques dans le cadre du Programme de désenclavement des zones agricoles et minières**
***N° D/1770/F***
**Relance**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien l'AS du 19 décembre 2025.

2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du marché portant sur l'acquisition de matériels informatiques dans le cadre du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM) relance.

3. L'AGEROUTE Sénégal sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de matériels informatiques dans le cadre du fonctionnement du programme.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal sise à Fann Résidence Rue F X Rue David Diop; email : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn; abcisse@ageroute.sn nfaye@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Ageroute Sénégal sise à la Fann Résidence Rue F X Rue David Diop - Tel : (221) 33 869 07 51 - du lundi au vendredi **de 08h à 17h** à compter du **12/11/2026.**

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

✓ **Capacité financière :**

- Fournir des états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2023 (2023,2024 et 2025)

✓ **Expérience**

- Avoir réalisé au moins deux (02) prestations de fourniture de matériels informatiques d'un montant minimal de cinquante-cinq millions (55 000 000) FCFA pour chaque prestation au cours des cinq dernières années à compter de 2021 justifiée par des attestations de service fait dûment signées ;

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (**25 000**) F CFA par versement au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal sise à Fann Résidence Rue David Diop X Rue F au plus tard **le 15/12/2026 à 10 h 30 mins (GMT)**.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :

9. Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal sise Fann Résidence Rue F x Rue David Diop à la salle de réunion de la Commission des Marchés le **15/12/2026 à 10 h 30 mins (GMT)**.

Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées.

Et comprendre une garantie de soumission émanant d'un organisme financier agréé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant de **huit cent mille (800 000) F CFA** ;

La garantie de soumission doit être valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général

M. Gallo BÂ